Image not found or type unknown

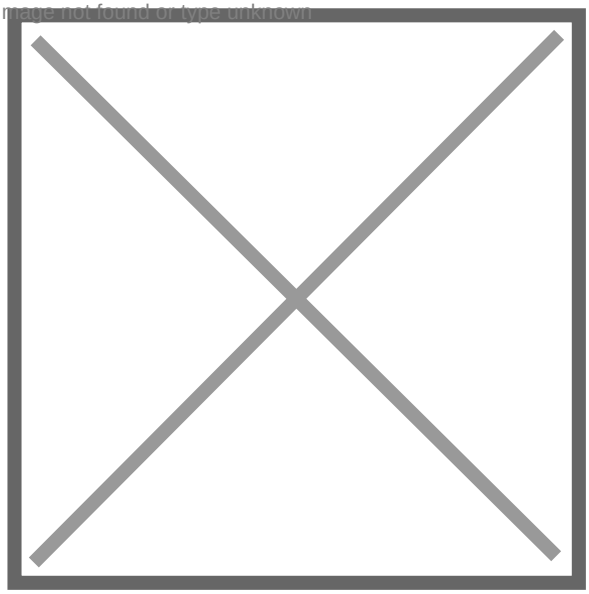

CDD 1 mois, mensualisé?

Par **chasael**, le **24/02/2022** à **18:11**

Bonjour,
J'ai effectué un CDD de 1 mois au cours du decembre, un mois donc à 5 semaine.
J'ai commence mon contrat le 7 et l'ai terminé le 31. J'ai travaillé, pdt cette periode donnée, pour un total de 151h. or sur ma declaration Pole emploi et fiche de paie, mon patron à declaré 123h en m'expliquant que le mois de decembre etant un mois à 5 semaines et mensualisé j'avais donc eu une retenue de 28h (151 - 28 = 123), or j'ai qd meme bien effectué 151h de travail!
est-ce normal/logique/legal?
d'un point de vue salaire , j'avais donc une base de 1668,37 pour 151,67, et sur mon bulletin de salaire apparait donc une retenue correspondant aux 28 retenues de 290,15.... Ce que je comprends donc c'est que je me retrouve amputée de ces 290,15e pourtant travaillés...

Par **Lag0**, le **25/02/2022** à **07:18**

Bonjour,

Je ne comprends pas comment un CDD de 1 mois peut commencer le 7 et finir le 31 ???

Par **Lag0**, le **25/02/2022** à **07:50**

Sinon, quel était l'horaire de travail prévu au contrat ? 35 heures par semaine ? Sur combien

de jours ? Du lundi au vendredi ? Avez-vous fait des heures supplémentaires ?

Vous dites avoir travaillé du 7 au 31 décembre. Si l'on considère que vous étiez aux 35 heures avec 7 heures par jour ouvré (lundi au vendredi), vous auriez du travailler 19*7=133 heures, donc pourquoi 151 heures ?

[quote]
mon patron à declaré 123h en m'expliquant que le mois de decembre etant un mois à 5 semaines et mensualisé j'avais donc eu une retenue de 28h (151 - 28 = 123), or j'ai qd meme bien effectué 151h de travail!
est-ce normal/logique/legal?

[/quote]
Toutes vos heures doivent être déclarées, ça c'est sur...

Concernant la retenue sur salaire pour mois incomplet, la méthode est : (salaire mensuel / nombre d'heures travaillables sur le mois)xnombre d'heures réellement travaillées.

Par **chasael**, le **25/02/2022** à **10:30**

Oui la base du contrat etait 35, 5 jours / semaine du mardi au samedi, avec un planning mouvant, (commerce en periode de noel), par exemple la semaine du 07 j'ai travaillé 29h, la semaine du 13 = 42,5h, la semaine du 20 = 44h et la semaine du 27 = 35,5h. du coup oui j'ai fais des heures supplementaires

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés